

DOSSIER DE CANDIDATURE PRÉPAS+
STAGE D'ÉTÉ SCIENCES PO 2017

10 au 28 juillet 2017 - Tarif : 950 € (hors frais de dossier de 40 €)

Dossier à retourner avant le 16 juin 2017

1. PARENT(S) / REPRÉSENTANT LÉGAL :

Nom : Prénom :

Adresse :

CP : |_|_|_|_|_| Ville : Tél domicile : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Tél Portable : |_|_|_|_|_|_|_|_| Courriel :

2. ÉTUDIANT(E) :

Nom : Prénom :

Adresse (si différente) :

CP : |_|_|_|_|_| Ville : Tél domicile : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Tél Portable : |_|_|_|_|_|_|_|_| Courriel :

Établissement fréquenté :

Série du Baccalauréat (cochez) : L ES S Autre série précisez :

Concours présenté(s) : Sciences Po Paris Concours commun des IEP de Régions

Notes obtenues en classe de Première (moyenne) :

Français : Histoire : LV choisie pour le stage : Option choisie pour le stage :

Comment avez-vous connu PRÉPAS+ ?

Recherche internet Affichage / réunion d'info dans mon lycée Ancien stagiaire PRÉPAS+ Salon de l'Étudiant

Autre (merci de préciser) :

3. STAGE PRÉPAS+ SOUHAITÉ

Nota bene : les modules de langues et d'options seront ouverts à partir de 4 inscrits

Lieu de stage : Lycée Marie Curie (Sceaux) Lycée La Folie Saint James (Neuilly) Indifférent

Langue vivante : Allemand Anglais Espagnol

Option : Mathématiques Littérature et Philosophie Sciences Economiques et Sociales

Hébergement : je souhaite recevoir une documentation sur les offres d'hébergement à proximité des centres Prépas+

Les parents / le représentant légal s'engagent à honorer les échéanciers fixés avec le GRETA des Hauts-de-Seine lorsque le paiement échelonné a été demandé par la famille, les éventuels frais de recouvrement resteront à leurs charges. (Article 46 alinéa 2 du décret n°85-924 du 30 août 1985 et de la loi de finance 92-1476 du 31 décembre 1992). La signature du dossier d'inscription vaut acceptation des conditions générales.

Fait à, le

Signature du représentant légal (obligatoire) :

Documents à joindre obligatoirement :

- Une photo d'identité
- Une copie du dernier bulletin trimestriel de Seconde et des 2 premiers bulletins trimestriels de Première
- Une lettre de motivation à adresser à **Monsieur Ludovic SOT, Professeur Coordonnateur**
- Un chèque de 40 euros non remboursable pour frais de dossier, à l'ordre de l'Agent comptable du GRETA des Hauts-de-Seine



Étudiant (e) : Nom : **Prénom:**

Les lycées La Folie Saint James de Neuilly et Marie Curie de Sceaux sont des établissements publics d'enseignement de l'académie de Versailles adhérant au **GRETA des Hauts-de-Seine** qui organisent dans leurs établissements une préparation aux concours d'entrée aux Instituts d'Etudes Politiques pour le GRETA des Hauts-de-Seine et sous la responsabilité pédagogique de leur chef d'établissement.

1. Déroulement de la formation

Le Chef d'établissement se réserve le droit d'exclure un (e) étudiant (e) en cours de formation ou d'alerter ses parents en cas d'insuffisance de motivation, de problème de discipline ou de comportement.

2. Conditions financières

Les frais de dossier devront être acquittés dès la demande de candidature (chèque de 40 euros établi à l'ordre de l'Agent comptable du GRETA des Hauts-de-Seine). L'admission se faisant sur dossier, ces frais sont non remboursables quelle que soit la suite réservée à la candidature.

Le montant des frais de formation sera dû dès l'inscription définitive. Le règlement devra impérativement avoir été effectué avant le début de la formation par l'émission d'un chèque libellé à l'ordre de l'Agent comptable du Greta des Hauts-de-Seine.

Sur demande de la famille lors de l'inscription définitive, des paiements échelonnés pourront être mis en place (paiement en trois échéances mensuelles au plus).

En cas de non-paiement des échéances, et après une mise en demeure par les services comptables du GRETA des Hauts-de-Seine, la totalité des sommes restant dues sera exigible et fera l'objet d'une procédure de recouvrement.

3. Bourses d'étude

Des bourses d'études pouvant couvrir jusqu'à 60 % des frais de stage (hors frais d'inscription) peuvent être accordées lors de l'inscription définitive en fonction de la situation financière de la famille. Le maintien de ces bourses sera soumis à une parfaite assiduité de l'étudiant(e). Le barème des bourses d'études est disponible sur le site greta-prepasplus.fr.

4. Désistement, absences

Aucun frais de formation ne sera remboursé en cas de désistement en cours de formation et ce, dès le premier jour. Aucune absence pour raison personnelle ou convocation (administrative, pour concours, médicale) ne donnera lieu à remboursement.

5. Espace numérique de travail AGORA

Un espace numérique de travail proposant des dossiers documentaires dans les différentes disciplines, un emploi du temps partagé, des liens internes avec les enseignants, un forum est mis à la disposition des participants.

Un login ainsi qu'un mot de passe sera attribué à chacun des participants afin qu'il puisse accéder à cet espace, modéré par un enseignant. Le login sera désactivé à l'issue de la formation pour l'ensemble des participants.

En cas de non respect de la charte d'utilisation, il sera immédiatement désactivé par le modérateur.

La diffusion des documents mis en ligne sur AGORA ou distribués lors des cours ainsi que leur reproduction sont strictement interdites.

7. Restauration / hébergement

Le stage de préparation se déroulant sur une période de vacances scolaires, aucun service de restauration n'est assuré. Une liste d'hébergements à proximité du lieu de stage peut être transmise aux candidats sur simple demande. Le GRETA des Hauts-de-Seine ne saurait être tenu responsable des conditions d'hébergement choisies par les stagiaires ou de tout incident s'y rapportant.

Fait à, le

Signature des parents / du représentant légal :
(Obligatoire)

**GRETA des Hauts-de-Seine
PREPAS+**

54 rue de Billancourt - 92100 Boulogne-Billancourt
Téléphone : + 33 1 46 99 92 92
www.greta-prepasplus.fr

**DOSSIER DE DEMANDE DE BOURSE D'ETUDES PRÉPAS+
 STAGE D'ÉTÉ SCIENCES PO 2017 (10 - 28 JUILLET 2017)**

A retourner avec le dossier de candidature ou dès confirmation d'admission. **Limite : 23 juin 2017**

1. Parent(s) / représentant légal :

Nom : Prénom :

Adresse :

CP : |_|_|_|_|_| Ville : Tél domicile : |_|_|_|_|_|_|_|_|

Tél Portable : |_|_|_|_|_|_|_|_| Courriel :

2. Étudiant(e) :

Nom : Prénom :

Adresse (si différente) :

CP : |_|_|_|_|_| Ville : Tél domicile : |_|_|_|_|_|_|_|_|

Tél Portable : |_|_|_|_|_|_|_|_| Courriel :

3. Éléments financiers :

Revenu fiscal de référence 2015: |_|_|_|_|_|_|_|_|

Nombre de parts fiscales : |_|_|_|_|_|_|_|_|

Justificatif à joindre obligatoirement à votre demande :

Avis d'impôt 2016 sur les revenus de l'année 2015

Fait à

Le

Signature des parents / du représentant légal :
 (Obligatoire)

Barème 2017 des bourses d'études Prépas+

Les bourses d'études prennent la forme d'une **réduction des frais d'inscription** calculée en fonction d'un QUOTIENT FAMILIAL basé sur le dernier avis d'imposition du ou des parents :

$$\text{Quotient familial} = \frac{\text{Revenu fiscal de référence}}{\text{Nombre de parts fiscales}}$$

Tranches	Quotient familial	Bourse accordée *
A	Jusqu'à 3.125 €	60%
B	De 3.126 € à 7.050 €	40%
C	De 7.051 € à 10.140 €	30%

* en pourcentage des frais d'inscription du stage concerné

Tarif avant bourse du stage : 950 euros